

par Yves Guérard | Avril 2012

Dans son Budget 2012-2013, le gouvernement canadien a annoncé son intention de rehausser graduellement l'âge d'admissibilité au programme de Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans. Cette réforme sera sans doute vue comme une timide mesure d'ajustement par les générations à venir. Si l'espérance de vie continue d'augmenter comme prévu, c'est un nouveau paradigme pour la retraite qui devra sous-tendre les politiques des gouvernements en cette matière.

## Une anomalie historique

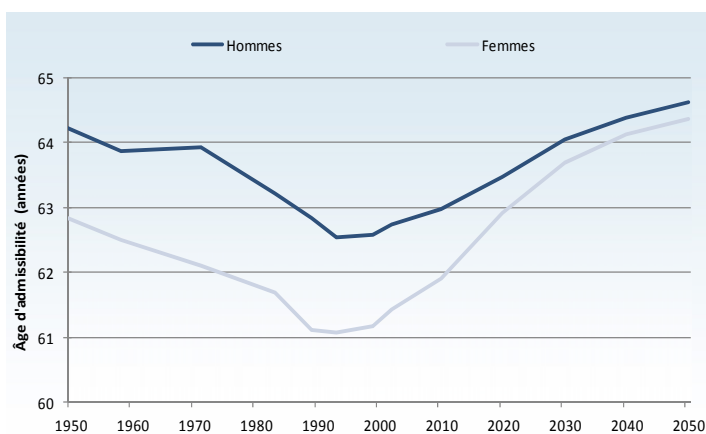
Lorsqu'il est entré en vigueur en 1952, le programme de Sécurité de la vieillesse ne bénéficiait qu'aux personnes de 70 ans et plus. C'est seulement à la fin des années 1960 que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite a été abaissé à 65 ans<sup>1</sup>. Cette décision représente une anomalie historique puisqu'il est illogique d'un point de vue de finances publiques que l'âge d'admissibilité diminue alors que l'espérance de vie augmente.

En effet, pendant toute cette période, l'espérance de vie n'a pas cessé d'augmenter. En 1951, un homme ayant atteint l'âge de 65 ans pouvait s'attendre à vivre encore 13 ans et une

femme 15 ans<sup>2</sup>. Aujourd'hui, cette espérance de vie additionnelle est respectivement de 18 et de 22 ans<sup>3</sup>.

Le Canada n'a pas été le seul pays à abaisser à contretemps l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse. L'âge moyen d'admissibilité aux programmes similaires dans les pays de l'OCDE a diminué à partir des années 1950 pour atteindre un creux durant les années 1990. Comme on peut le voir dans la Figure 1, les réformes récemment mises en œuvre dans plusieurs pays vont le faire remonter jusqu'à 65 ans au cours des prochaines décennies. Déjà, l'Allemagne, l'Australie, le Danemark et les États-Unis ont entrepris de hausser l'âge d'admissibilité à 67 ans, tandis qu'il atteindra 68 ans en 2046 au Royaume-Uni.

**Figure 1**  
Âge moyen d'admissibilité aux prestations publiques  
de retraite dans les pays de l'OCDE (1950-2050)



Source : OCDE, *Panorama des pensions 2011 : Les systèmes de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20*, 2011, figure 1.6.

## La plus importante ressource

Les ressources humaines sont sans doute les plus importantes d'un pays, toutes les autres (matières premières, technologies, capital) pouvant être achetées ou empruntées de l'étranger. Un pays ne peut devenir plus prospère en payant un plus grand nombre de ses citoyens pour ne pas travailler.

Un argument fréquemment soulevé pour s'opposer au maintien sur le marché du travail de travailleurs âgés est que ceux-ci occupent des emplois qui pourraient aller à des jeunes, ce qui augmente le chômage parmi ces derniers. Cette perception est contredite par la réalité. Comme le montre la Figure 2, il existe une forte corrélation au sein des pays de l'OCDE entre le taux d'emploi des travailleurs de 55 à 64 ans et celui des travailleurs de 15 à 24 ans. Là où le taux d'emploi des plus vieux est élevé, il l'est aussi pour les plus jeunes, et vice versa.

1. Musée canadien des civilisations, *L'Histoire des pensions gouvernementales du Canada*, juillet 2010.

2. Bureau du surintendant des institutions financières Canada, *Une question d'équilibre - Rapport annuel 2005-2006*, 2006, p. 62. Il faut distinguer l'espérance de vie à la naissance de celle à 65 ans.

3. Statistique Canada, Tableau CANSIM no 102-0512.

Cette corrélation s'explique par le fait que comme pour l'économie en général, l'emploi n'est pas une « tarte » de taille fixe qu'il faut se partager, ce qu'obtiennent les uns n'étant plus disponible pour les autres. Au contraire, une économie où l'on exploite l'expérience et les compétences des travailleurs plus âgés tend à être plus dynamique et prospère. La « tarte » devenant plus grosse, les jeunes travailleurs en profitent également.

## Repenser le modèle linéaire de la retraite

Si la longévité continue à croître comme prévu, un âge fixe d'admissibilité aux prestations de retraite risque de devenir de plus en plus coûteux pour les gouvernements. Puisqu'une contribution fiscale grandissante sera demandée aux générations successives, le partage adéquat des avantages et des coûts d'une longévité accrue sera perçu comme une question d'équité.

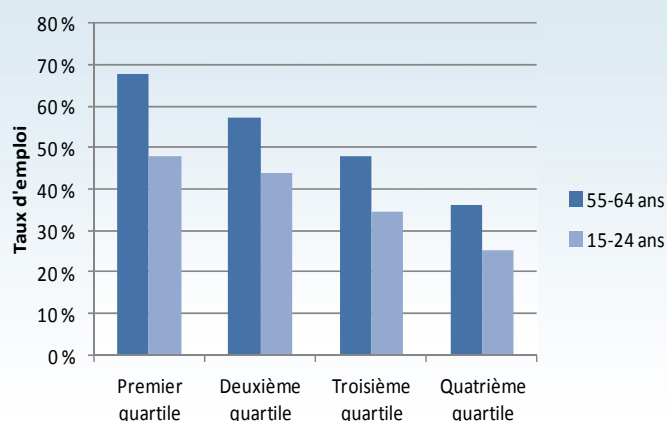
Plutôt que de réformer les régimes publics de retraite chaque génération ou presque, une approche dynamique prévoyant que l'âge d'admissibilité aux prestations augmente automatiquement en fonction de la longévité pourrait être vue comme étant plus juste et plus facile à mettre en œuvre d'un point de vue politique.

Parallèlement, l'accroissement constant de la longévité nécessitera une remise en question fondamentale de l'actuel modèle linéaire de la retraite afin de le rendre plus respectueux des aspirations personnelles. Déjà, plus de la moitié de la population canadienne prévoit continuer à travailler après 65 ans, que ce soit à temps partiel (34 %) ou à temps plein (20 %)<sup>4</sup>. Il est probable que la retraite progressive devienne la norme à l'avenir. Laisser les travailleurs planifier un nombre d'années

de travail plus élevé, mais davantage de temps libre avant la retraite – dont ils pourraient tirer profit pour se consacrer à leur développement personnel, pour participer à des activités communautaires ou pour passer plus de temps avec leur famille – représenterait sûrement une solution avantageuse pour tous.

Les gouvernements et les entreprises font déjà des efforts pour mettre en place une plus grande flexibilité dans le marché du travail, particulièrement pour les parents. D'autres gestes peuvent être posés dans le même sens, comme l'éducation et la formation permanentes qui aideraient les gens à maintenir leur pleine productivité pendant une plus longue période. La généralisation de cette approche constituera un changement de culture primordial et sera l'un des principaux défis des prochaines décennies.

**Figure 2**  
Taux d'emploi dans les pays de l'OCDE :  
travailleurs jeunes et âgés (2010)



Source : OCDE et calculs de l'auteur. Les 34 pays ont été divisés en quartiles d'après le taux d'emploi des 55-64 ans.

4. Financière Sun Life, *Indice canadien de report de la retraite*, 2012, p. 5 (sondage effectué auprès de 3700 travailleurs canadiens âgés de 30 à 65 ans).



**Yves Guérard** travaille comme actuaire depuis plus d'un demi-siècle et a reçu de nombreux prix honorifiques. Pendant treize ans, il a été secrétaire de l'Association actuarielle internationale après avoir été successivement président du Groupe Sobeco et associé directeur général d'Ernst & Young Canada. Il a oeuvré comme actuaire-conseil dans plusieurs pays sur presque tous les continents.

L'**Institut économique de Montréal** est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses publications, ses interventions et ses conférences, l'IEDM alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et partout au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché. Il n'accepte aucun financement gouvernemental.

[www.iedm.org](http://www.iedm.org)